



## **DEMANDE DE FOND DE CONCOURS POUR LA MODIFICATION DES ARRÊTS DE BUS ROUTE DE GUIDON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commune de ROBERVAL

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Étaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,  
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjoints au Maire,  
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Sylvie LECLAIR, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents :  
Didier HIMPE donne pouvoir à Aurore BOUCHENEZ  
Michel PIETRAS donne pouvoir à Michel SINEAU

M Ludovic CASTAGNONI, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

### **Délibération demande de fond de concours pour la modification des arrêts de bus route de Guidon :**

Monsieur le Maire Michel VERPLAETSE demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès de la C.C.P.O.H. concernant la modification des arrêts de bus « route de Guidon »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communautés de Communes Des Pays d'Oise et d'Halatte et notamment les dispositions incluant la commune de Roberval comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Roberval souhaite procéder la modification des arrêts de bus « route de Guidon », et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fond de concours à la Communautés de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Oùï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de demander une subvention dans le cadre du fond de concours à la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte en vue de participer la modification des arrêts de bus « route de Guidon », à hauteur de **3605 € H.T.**

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Fait à ROBERVAL, le 17 mai 2024

Michel SINEAU

1<sup>ER</sup> Adjoint

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

